

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

du jeudi 07 mai 2020 à 9h30

audio via Skype entreprise

Sous la présidence de :

Madame Pauline VÉRON

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la démocratie locale,
de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse

REPRESENTANT·E·S DE L'ADMINISTRATION	REPRESENTANT·E·S DU PERSONNEL		
<p>Titulaires présent·e·s : François GUICHARD, Directeur de la DDCT, Geneviève HICKEL, Sous-Directrice des Ressources.</p> <p>Suppléant·e présent·e : Jean Paul BRANDELA, Directeur Adjoint de la DDCT, Marie COLOU, Sous Directrice de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>Expert : Nicolas MATYJASIK, Directeur de cabinet de Pauline VERON.</p> <p>Expert·e·s de la DDCT : Fabien GILLET, Chef du Service de la cohésion et des ressources humaines, Présent Rachel BOUSQUET, Cheffe du Service Relation à l'Usager, Présente Richard LEFRANCOIS, Adjoint à la cheffe du Service Relation à l'Usager, Armelle ALLIER- CAROLLO, coach interne de la DDCT Laurence VISCONTE, Cheffe du Service de l'Optimisation des Moyens. Présente</p> <p>Organisation du CHSCT : Jérémie JOURDAIN, Chef du Bureau Relations Sociales et Formation,</p>	<p>Titulaires :</p> <p><i>Catherine</i> ALBERT CGT Excusée <i>Odile</i> BONVARLET CGT Présent <i>Catherine</i> VALADIER CGT Excusée <i>Bérangère</i> GIGUET-DZIEDZIC UNSA <i>Richard</i> CASSIUS UNSA Présent <i>Alban</i> SCHIRMER UCP Excusé <i>Marie-Pierre</i> JEANNIN CFDT Présente <i>Marc</i> ZIRI RAMEL SUPAP-FSU Présent <i>Christine</i> CADIOU CFTC Présente</p> <p>Aurélien BERTRANDI CGT Présent</p>	<p>Suppléant·e·s :</p> <p>Anne DESCOMBES CGT Présente Annie LORMEAU CGT Jeannette NDIR CGT</p> <p>Patricia ANGER UNSA Jean-Benoît LEROY UCP Présent Maryvonne JUPITER CFDT</p> <p>Faisal HAMDANI CFTC</p>	<p>Expert·e·s :</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MEMBRES DE DROIT</p> <hr/> <p>Dr Vanessa MARTINI, Service de la médecine préventive (DRH), <i>Dr Hakima DIBOUNE, Service de la médecine préventive (DRH), Excusée</i> Dr Ouardia SEKHER, Service de la médecine préventive (DRH) Erwan BERTHOU, MISST (DRH) Joséphine CALMELS, Cheffe du Bureau de la Prévention des Risques professionnels de la DDCT. Présente</p>

Sommaire

<u>2.Point 1. Avis sur le plan de reprise d'activité, précisant les conditions de la reprise et les moyens de protection, pour les différentes missions assurées par la direction</u>	<u>5</u>
<u>3.Point 2. Communication sur le regroupement des mairies de Paris Centre.....</u>	<u>19</u>
<u>4.Point 3. Communication sur les mesures RH mises en œuvre durant la période de confinement</u>	<u>20</u>

5

Madame la PRÉSIDENTE. - Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous remercie de votre présence. M'entendez-vous convenablement ? Il existe un bruit de fond qui nécessite que les participant.e.s éteignent leur micro hors temps de parole. De nouveau, je vous adresse un grand merci de vous être réuni.e.s malgré les conditions actuelles. Je remercie également les équipes de la DDCT d'avoir organisé ce CHSCT dans ces conditions et de manière générale.

Avant de commencer nos travaux, je souhaite rendre tout d'abord un hommage à nos agent.e.s décédé.e.s ayant contracté le virus durant cette période que nous traversons puisque malheureusement plusieurs.e.s agent.e.s de la Ville de Paris ont succombé.e.s au COVID 19. Il est évident que c'est à eux.elles et à leurs familles que nous pensons en premier et tous les agent.e.s qui sont en voie de guérison.

Je remercie aussi très chaleureusement, tous.toutes les agent.e.s du service public de la Ville de Paris qui ont travaillé pendant la période de crise sanitaire et en particulier les agent.e.s de la DDCT. Je rappelle que nous nous réunissons ce jour dans la mesure où les mairies d'arrondissements restent ouvertes. Il est bon de rappeler que 200 agent.e.s étaient présent.e.s pendant toute la durée du confinement pour renseigner les Parisien.ne.s et établir les documents destinés à parer aux situations urgentes. Je salue à cet égard l'équipe du 39.75 qui, bien que renforcée avec des volontaires, reste l'un des services les plus actifs et en première ligne pendant cette période de confinement. Il est à souligner qu'ils.elles sont devenu.e.s la porte d'entrée connue des Parisien.ne.s. Je remercie également toutes les équipes du service de la Participation citoyenne et du service du Bureau des associations, du Bureau de la politique de la ville, toutes les Équipes de Développement local (EDL), tous.toutes les agent.e.s des Maisons de la Vie associative et Citoyenne (MVAC), du Carrefour des Associations Parisiennes (CAP). J'adresse un remerciement particulier au service Egalité-Intégration-Inclusion (SEII) au regard de la recrudescence des violences familiales en période de confinement. Je vous l'affirme, toutes les équipes ont été mobilisées et continuent à travailler en télétravail pour répondre aux besoins des Parisien.ne.s. Je salue à cet égard une mobilisation exceptionnelle et inédite des agent.e.s ainsi que leurs capacités d'adaptation remarquables dont ils.elles ont fait preuve à la hauteur de la qualité du service public à la Ville de Paris. Il me faut souligner aujourd'hui que ceux.celles-ci et les agent.e.s de la DDCT ont maintenu le lien avec les Parisien.ne.s malgré tout. J'attire votre attention sur le professionnalisme de Monsieur GUICHARD qui n'a pas démerité dans la gestion de crise des 20 mairies d'arrondissements en période électorale et juge tout aussi reconnaissable le dévouement de Madame HICKEL qui a envoyé en flash info hebdomadaire toutes les informations requises pour maintenir le lien et a organisé des réunions régulières de chef.fe.s de service tout le long de la période.

Le quorum étant atteint, j'ouvre officiellement la séance de CHSCT du 7 mai.

Je désigne Monsieur Jérémie JOURDAIN, qui a organisé cette séance exceptionnelle par Skype avec brio, secrétaire de séance administratif. Je vous informe du départ pour une autre direction de Madame Maryline BLANCHARD, représentante suppléante du SUPAP-FSU. À cette heure, nous restons dans l'attente de la nomination de son successeur ainsi que de celui de Monsieur Max MOUNSAMY pour l'UNSA.

Sauf erreur, tous.toutes les représentants.e.s du personnel ont bien reçu l'ordre du jour composé de 3 points. J'ajoute que le point n°3 sera enrichi des demandes portées par Madame BONVARLET, concernant les primes, la gestion des arrêts maladie et l'échéance de certains contrats.

Je récapitule l'ordre du jour :

1. Avis sur le plan de reprise d'activité précisant les conditions de la reprise et les moyens de protection pour les différentes missions assurées par la Direction,
2. Communication sur le regroupement des mairies de Paris Centre,
3. Communication sur les mesures RH mises en œuvre durant la période de confinement.

Mesdames et Messieurs, comme évoqué dans la préparation de ce CHSCT et indiqué par ailleurs par Monsieur le Directeur, les éventuelles déclarations liminaires ne seront

exceptionnellement pas lues en début de séance. Elles pourront être adressées à l'administration afin d'être annexées au procès-verbal de cette séance. Je rappelle que comme à notre habitude, cette séance sera enregistrée.

Avant d'examiner le premier point à l'ordre du jour, je donne la parole à Monsieur GUICHARD.

POINT 1. AVIS SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ, PRÉCISANT LES CONDITIONS DE LA REPRISE ET LES MOYENS DE PROTECTION, POUR LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LA DIRECTION

Monsieur GUICHARD. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à toutes celles et ceux qui se mobilisent pour cette séance de CHSCT nouvelle formule, saluons dans un premier temps la mémoire de nos collègues emporté.e.s par la maladie. J'y associe également d'ancien.ne.s élu.e.s comme Monsieur Jean LE GARREC élu du 1^{er} arrondissement. Notre direction a, selon moi, payé son tribut à l'épidémie puisqu'une quarantaine d'agent.e.s ont été testé.e.s positifs.ves. Même si la plupart d'entre eux.elles sont guéris, j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui se battent encore contre le virus du COVID 19 ainsi même que possiblement leurs proches. La crise est particulièrement éprouvante, car sans être terminée et contrairement à d'autres, celle-ci dure maintenant depuis deux mois. La direction ne s'est jamais arrêtée, ce que j'estime parfaitement normal s'agissant d'une direction en premier lieu tournée vers les usagers, les Parisiennes et les Parisiens. Le cas des mairies d'arrondissement est symptomatique de la période. Ces mairies sont un lieu de refuge et d'information pour le public. Grâce à la mobilisation des équipes de direction, des directeurs généraux des services (DGS) et de l'ensemble des agent.e.s, je me félicite que 20 mairies soient restées ouvertes tout au long de cette période de crise, particulièrement difficile à aborder en raison de l'incertitude particulière qui plane à la direction sur la date des élections. Le processus électoral est interrompu pour une durée encore indéterminée à ce jour. Je demeure conscient de l'état de fatigue des équipes, de toutes celles et ceux qui ont préparé le scrutin, ce qui représente un nombre non négligeable d'agent.e.s en direction centrale et dans les mairies d'arrondissement. Il m'apparaît que les conditions dans lesquelles le 1^{er} tour du scrutin a été organisé sont suffisamment dantesques pour produire une onde de choc sur les personnels. Il est vrai que le service public parisien a tenu bon et que l'organisation fût malgré tout exemplaire. Je n'ignore pas que le virus du COVID 19 est arrivé dans des organismes pouvant être déjà fatigués par l'organisation des élections.

Concernant le fonctionnement de la DDCT durant la crise sanitaire, il a été de mon point de vue marqué par l'exigence de santé publique vis-à-vis des agent.e.s, puis des usager.ère.s. J'estime l'objectif atteint dans la mesure où la quarantaine de cas avérés de contaminations par le COVID 19 s'est déclarée dans tous dans les premiers jours de l'épidémie à savoir durant la deuxième quinzaine du mois de mars. J'en déduis que ces agent.e.s ont pu contracter le virus durant la période électorale et précisément le dimanche des élections en raison de l'affluence dans les mairies d'arrondissements et dans les bureaux de vote. Depuis, la direction ne déplore fort heureusement aucun nouveau cas de contaminations d'agent.e.s présent.e.s sur leur poste de travail. Il apparaît donc que les mesures de prophylaxie ont donc été scrupuleusement respectées en services. Cette discipline collective force l'admiration. Comme vous le savez, l'État dans ses circulaires avait précisé deux activités de services administratifs indispensables à la Nation : le maintien de la paie et l'état civil. Les services de paie de la DRH ont à cet égard fait en sorte que tous les agent.e.s de la fonction publique puissent être payés. Je me réjouis par ailleurs que les services du Conseil de Paris aient fait en sorte que les élu.e.s puissent eux.elles aussi être rétribué.e.s puisque la rétribution des élu.e.s relève du Conseil de Paris. Concernant la deuxième fonction considérée comme essentielle par l'État pour les services administratifs, soit l'état civil, celle-ci n'était pas comprise dans sa totalité, mais uniquement les déclarations de naissance et de décès. Fort heureusement, les premières ont continué. Je constate en revanche comme vous l'imaginez que les services d'état civil des mairies de Paris ont été considérablement mobilisés pour les déclarations de décès. Nous avons en effet enregistré à Paris une surmortalité pour le mois d'avril 2020 à raison du double des 5 mois d'avril précédents. Cette recrudescence des déclarations représente un travail considérable et douloureux pour les agent.e.s des services de l'état civil des

mairies et du service d'appui des services des mairies d'arrondissement en central dressant chaque soir les statistiques. Je précise que les services de l'état civil ont dû également ouvrir les samedis, les jours fériés voir les dimanches pour faire face à l'afflux des dites déclarations. Je vous informe que la ville de Paris assiste depuis une bonne semaine à un retour à la situation normale très marqué même si une douzaine de décès par jour en raison du coronavirus sont recensés dans la capitale. Le service d'état civil a fonctionné dans les mairies d'arrondissement à raison des déclarations de naissance et de décès, mais aussi dans ses fonctions d'accueil et de renseignements. Ont été délivrées en mairie les attestations de sortie pour les usagers en difficulté ne disposant pas de photocopieurs ou de l'Internet. Je rappelle la particularité de la ville de Paris de disposer d'un service intégré de messages d'appels aux Parisiens et aux Parisiennes. Le 39 75 a en effet connu une activité exceptionnelle durant cette période de crise pour constituer une véritable cellule d'écoute des usagers faisant part de leurs angoisses et de leur détresse. Le volume d'appels n'a pas été impacté. En revanche, la durée des appels a particulièrement augmenté en raison de leur complexité ou de leur caractère douloureux. Je remercie à cet égard les téléconseillers qui ont fait un travail exemplaire. La DDCT apparaît comme précurseur puisque le télétravail fonctionnait déjà au 39 75. S'engager dans la voie du télétravail aura permis à la direction de faire face à la crise en accueillant une trentaine de volontaires, essentiellement des collaborateurs de Cabinet venus en renfort. Je vous précise que ces renforts sont amenés à perdurer au regard du nouveau défi qui s'annonce, à savoir la distribution des masques. Je tiens à souligner que les services centraux ont toujours été mobilisés. J'ai considéré qu'il aurait été inconcevable que l'équipe de direction ne soit pas présente avec l'équipe de terrain. L'équipe de direction a été présente, que ce soit Monsieur Jean-Paul BRANDELA, Madame Geneviève HICKEL et moi-même depuis le 17 mars. L'équipe a été renforcée, assistée et aidée par Madame Laurence VISCONTE, par Madame Florence GIRARD et Madame Joséphine CALMELS présentes également à nos côtés pour piloter la direction dans des circonstances exceptionnelles.

Je rappelle que les autres services ont été aussi extrêmement mobilisés même s'ils ne se sont pas illustrés en présentiels. Ils l'ont été avec les moyens de communication modernes. L'apport de la sous-direction de la politique de la ville et de la vie associative a été essentiel pour les Parisiens et les Parisiennes. Ce sont les équipes en lien avec les adjoints d'arrondissements en charge de la politique de la ville qui ont donné l'alerte et sonné le tocsin, quand à la crise sanitaire s'ajoutait une crise sociale et alimentaire. La direction a développé un programme de collecte de paniers-repas d'aide alimentaire grâce à la vigilance et au contact humain des équipes de la politique de la ville avec des habitants. Aussi, l'ensemble du service de la vie associative a été mobilisé dans une approche conseil des associations qui développent dans le champ social une action prioritaire. Le service est parvenu à rassurer alors que les associations emploient des salariés tout en se trouvant elles-mêmes en difficultés financières en termes de recettes, à l'exception des subventions de la ville. Madame VERON et moi-même avons veillé à la perception par les associations des subventions dont elles disposent. J'observe un dépassement de l'objectif atteignant 75 % de subventions versées jusqu'au Conseil de juillet. Le dispositif de crise a permis d'accélérer le paiement des subventions aux associations leur permet d'intervenir d'une part et de payer des salaires d'autre part. Pour finir ce bilan, je dirai que la mobilisation de tous du service de la participation citoyenne qui a animé la plateforme a été remarquable. Je m'engage comme vous pouvez le constater pour mobiliser des bénévoles dans la mesure où le tissu associatif et citoyen de Paris a été au rendez-vous auprès des publics fragiles. Je n'oublie pas le SEII à l'initiative sous la houlette de Madame Hélène BIDARD de mesures de protection pour les personnes victimes de violences intrafamiliales avec l'augmentation mécanique de celles-ci.

Actuellement, la direction se situe dans un plan qui n'est pas à mon sens un plan de reprise de l'activité dans la mesure où l'activité a toujours été forte. J'envisage ce plan comme un plan de retour à la normale à partir du 11 mai. J'aborde ce retour qui sera très progressif avec comme obsession celle de préserver les agent.e.s et partant celle des usagers.

En conséquence, il n'est pas à l'ordre du jour à proprement parler d'objectifs d'activité qui se feront jour à mesure de la disponibilité des agent.e.s, de leur état de santé et de leur capacité aussi à se rendre sur les lieux de travail. Je suis conscient qu'à cette heure

personne ne prétend savoir quelle sera le 11 mai prochain la situation dans les transports publics et à peine davantage concernant l'école. J'aborde ce retour à la normale progressif avec humilité : « La première victime de la guerre c'est le plan de bataille de l'état-major ». En résumé, le plan n'a pour seul intérêt que de pouvoir adapter les équipements de protection individuelle au nombre d'agent.e.s présent.e.s. Je précise dans cette mesure qu'un service ne rouvrira qu'à la condition que les conditions sanitaires soient remplies. Je procède au cas par cas. Le plan est le suivant : pour permettre le fonctionnement le plus efficient possible, la direction agira à plusieurs niveaux :

1. Adapter les horaires d'ouverture des services de façon à limiter le flux des usager.ère.s en mairies d'arrondissement et à dégager du temps disponible pour faire du travail de bureau en back-office. Rappelons le retard à l'état civil, concernant les titres d'identité et en apurement du passif,
2. Développer la dématérialisation de la prise de rendez-vous pour être reçu en mairie d'arrondissement. La crise a par ailleurs été l'occasion de dématérialiser des procédures pour éviter le présentiel comme l'inscription dans les crèches et dans une moindre mesure les inscriptions scolaires.
3. Insister sur l'ensemble des gestes barrières et sur des protections nouvelles en modifiant les flux d'entrées et de sorties afin qu'éviter que les usager.ère.s ne se croisent et par l'intermédiaire des hygiaphones, protections appréciées des agent.e.s,
4. Maintenir le regroupement des services d'état civil à leur demande afin de permettre de travailler dans des conditions qui ne sont pas trop dégradées. Il est apparu que des services étaient sous tension. Les rendez-vous seront privilégiés pour l'état civil pour les titres d'identité.
5. Rouvrir la majorité des MVAC à partir du 12 mai en fonction des équipes disponibles, puisque fermées le lundi, à la condition d'un effectif minimum de 2 agent.e.s présent.e.s dans chaque MVAC. Pas de travail isolé dans ces circonstances. Les agent.e.s seront aussi appelé.e.s à travailler dans la MVAC la plus proche de leur domicile. Le CAP rouvrira également en continuant la formation à distance pour éviter les flux. Les EDL ont sauf erreur vocation à revenir sur site sachant que la prise de contact dématérialisée avec les associations est à favoriser que ce soit par téléphone, par visioconférence, ou par mail.

Je vous rappelle que tout rassemblement supérieur à 10 personnes reste interdit. Je vous remercie de veiller à l'ensemble de ses mesures dans les bureaux et au respect de la consigne d'une séparation entre agent.e.s d'au moins un mètre. Il est rappelé que chaque agent.e doit disposer d'au minimum 4 m² dans chaque bureau.

Concernant les services centraux, subsiste un point d'interrogation pour le bureau des élections et d'autres services sur l'organisation ou non d'un second tour des municipales au mois de juin et/ou d'un 1^{er} et second tour en septembre/octobre voire en mars 2021 comme cela a pu être évoqué. Dans l'hypothèse d'un report du second tour des élections municipales au mois de juin, les équipes du bureau des élections et ses sections électorales des mairies seraient appelées à revenir sur site. La direction est dans l'expectative. Je vous précise que le service du Conseil de Paris a maintenu le contact avec l'ensemble des élu.e.s et des collaborateur.trice.s de Cabinet pour garantir le respect des règles déontologiques lors d'une séance inédite du 28 avril 2020 dans la mesure où nombre d'entre eux.elles devant quitter leurs fonctions avaient trouvé un emploi dans le privé. La prochaine séance est prévue le 18 mai courant dans un format mêlant présentiel et numérique.

Le Centre d'appel qui a joué un rôle tout à fait majeur comptera à partir du lundi 11 mai la présence de 400 à 500 agent.e.s de la direction. Le télétravail reste la forme de travail de droit commun pendant toute la durée du déconfinement ; tous les agent.e.s sont fortement incité.e.s à télétravailler hormis les fonctions logistiques, d'encadrement des DGS, DGAS ou des AFG ne sont pas télétravaillables ou aisément télétravaillables.

Au rang des remerciements, soulignons l'implication du BPRP de la direction qui s'est rendu avec Madame Joséphine CALMELS dans plusieurs mairies d'arrondissement pour s'assurer du respect des règles de sécurité sanitaire et s'enquérir du moral des agent.e.s.

Ceux.celles-ci ont pu avoir besoin du soutien du SAM. Je remercie à cet égard les équipes de Laurence ARNOULT. Ces équipes sont intervenues auprès des agent.e.s du 39.75 qui avaient dû faire face à des appels de détresse. Je précise qu'Armelle reste à la disposition des agent.e.s pour faire du coaching ou dans un registre psychosocial. Je rappelle que dès lundi en collaboration avec Madame Laurence VISCONTE, les mairies et tous les services seront fournis en EPI, masques, gels hydro-alcooliques, lingettes et hygiaphones. La livraison a lieu cette fin de semaine du 4 mai. Je rappelle aussi la remise des affiches en mairies d'arrondissement comme ce fut le cas jusqu'au 17 mars sur les gestes barrières à respecter dans les mairies. Je vous signale aussi les malles contenant des fiches pratiques de prévention sur les gestes barrières qui seront remises à l'ensemble des services.

Enfin, je remercie la MISST pour les 38 recommandations extrêmement pertinentes adressées à l'ensemble des directions pour aider la DDCT à garantir les meilleures conditions d'accueil aux usager.ère.s et conditions de travail des agent.e.s. J'estime que ces préconisations, pour exigeantes qu'elles soient, sont indispensables à suivre. Je réitère n'avoir qu'une obsession celle de la sécurité sanitaire des agent.e.s. À l'évidence, le 11 mai est une date de reprise tout aussi politique que sanitaire. Si les impératifs économiques s'entendent, la préoccupation majeure de la Ville de Paris reste sanitaire. Il est impératif pour la direction de concilier la reprise et les conditions sanitaires, quitte à ne pas ouvrir certains services si les conditions ne sont pas réunies.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie pour ce rappel des actions durant la période et de la présentation du plan de reprise très progressif. Je prends les premières demandes de prises de parole des organisations syndicales concernant cette présentation venant d'être faite. Je vous propose un tour de table sur chaque point.

Madame BONVARLET (CGT). - Mesdames, Messieurs, qui auraient imaginé lors de notre dernier CHSCT du mois de mars 2020 cette configuration ? La CGT regrette que le principe de ce comité numérique du 7 mai ne permette pas la lecture d'une déclaration liminaire. J'ajoute que les organisations syndicales n'ont même pas disposé du temps requis pour l'envoyer à l'administration 48 h 00 avant faute d'avoir reçu les documents 48 h 00 avant. En revanche, étant secrétaire, j'avais demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la rémunération des agent.e.s mobilisé.e.s pendant cette crise même s'il relève davantage du CT et j'ignorais qu'il avait été retenu. En effet, il a toute sa place dans cette instance en tant que RPS en période de confinement. Je souhaite que soient apportées des précisions aux différentes communications de Madame la Maire et de la Secrétaire Générale concernant la prime spécifique de 35 € par jour et les personnels concernés dans la mesure où l'IFSE n'offre pas une visibilité précise sur le régime indemnitaire, la gestion des arrêts maladie ou encore l'échéance prolongée de certains contrats. Les agent.e.s m'interrogent après consultation de leur fiche de paie du mois d'avril. Certain.e.s agent.e.s viennent même de découvrir alors qu'ils télé-travaillent en gardant leurs enfants qu'ils auraient pu bénéficier des aides pour garde d'enfants de moins de 16 ans. Pourront-ils encore en bénéficier s'ils ne se manifestent qu'à cette date et jusqu'au mois de juin ? Quid de celles et ceux qui refuseraient ou seraient dans l'impossibilité de remettre leurs enfants à l'école ? S'agissant du retour sur site, la CGT note que vous préconisez une fréquentation a minima seulement si celle-ci s'avère indispensable et a priori avec les équipements de protection qui s'imposent pour développer les démarches et procédures à distance ainsi que les services à la population sur la base de rendez-vous. Le télétravail est donc privilégié. À l'heure où du matériel adapté continue d'être demandé afin d'augmenter le nombre de télétravailleurs dans la 2^e phase, la CGT réclame de bien meilleures conditions de travail en veillant à équiper numériquement les agent.e.s qui jusqu'ici vulgairement parlant « se débrouillent ». Vous appliquez des mesures gouvernementales. Or, je crois savoir de source confinée que certains DGS auraient prévu de faire venir en mairie plusieurs jours par semaine des agent.e.s jusqu'ici en télétravail. J'attire votre attention sur le fait que ces méthodes dérogatoires concerneraient même des agent.e.s éloigné.e.s de Paris et dont les tâches sont tout à fait télétravaillables. Je m'interroge. Serait-ce pour les employer à d'autres tâches comme de l'accueil pour lesquelles ils.elles ne sont pas formé.e.s ? J'y vois la volonté d'exposer des agent.e.s dans les transports et face aux usager.ère.s inutilement. La CGT sera particulièrement attentive à l'évitement de la situation.

Concernant la mallette de documents pratiques, je me réfère à l'un d'entre eux qui indique en page 4 « organiser les déplacements professionnels impératifs par des moyens de déplacement de la flotte municipale plutôt que les transports en commun » et de plus recommande de s'assurer des possibilités de stationnements non payants le cas échéant. Pour la CGT, cette organisation risque d'être compliquée dans la mesure où Madame la Maire a décidé de remettre le stationnement payant à partir du 11 mai. Par ailleurs, il est à noter que des agent.e.s ont été incité.e.s par leur hiérarchie à utiliser leur propre véhicule plutôt que les transports en commun. La CGT se demande qui va payer les stationnements. Concernant les coordonnées de la médecine préventive, je me réfère aussi à la page 6 de la mallette. Je rappelle que le numéro de téléphone ne suffit pas. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous préciser en retour d'un flash info au début du confinement : la médecine préventive n'est plus joignable par téléphone comme nombre de services à la Ville ; il est indispensable d'en diffuser l'adresse mail. Concernant les essuie-mains à usage unique mentionnés à la page 19, la CGT se demande s'ils sont installés. Je relève à la page 21 l'aspect ludique de la présentation du télétravail en période de confinement. Il serait à saluer si seulement concilier télétravail et vie de famille était à ce point idyllique pour celles et ceux qui occupent péniblement des petits logements. Au sujet des pauses, je me réfère à la page 22 et au point 7 qui indique que « les pauses s'imposent au travail » à l'instar des pauses entre collègues. Il est à noter que la recommandation ne s'adresse pas aux personnes seules. Quant au fait d'occuper son temps libre par des apéros virtuels, cette recommandation dénote qu'en télétravail l'agent.e sort du cadre professionnel.

Concernant les préconisations de la MISST, il est préconisé aux agent.e.s de procéder autant que possible à leur dépistage par les tests PCR. Il est précisé que l'inscription se fera par le compte agent. Est-ce à dire que les agent.e.s auront l'opportunité de demander à se déconfiner et donc de reprendre le travail seulement après un test ?

Concernant le document unique, l'administration évoque la prévision d'organisation des effectifs pour la période des congés estivaux. Il apparaît que s'agissant des calendriers prévisionnels de reprise d'activité en présentiel pour les activités maintenues en télétravail lors du déconfinement, le seul élément qui s'imposerait d'ici l'été serait le second tour des élections s'il se tenait fin juin : « tout ça pour ça ». Du point de vue de la CGT, l'erreur du 1^{er} tour n'aurait pas suffi. Ceci augure des droits de retrait même si cela ne dépend pas seulement de la Ville de Paris.

Concernant le 39.75, la direction aurait pu célébrer ses 20 ans d'existence par un évènement autre que le COVID. Notre mission de service public y a pris pour moi tout son sens : aider et accompagner l'usager.ère. Je commencerai, et une fois n'est pas coutume, par saluer l'engagement et la disponibilité de l'encadrement dans la gestion de cette crise sanitaire inédite et puis particulièrement Rachel BOUSQUET, responsable du service de la relation usager.ère pour son accompagnement et sa pédagogie. Des bilans hebdomadaires synthétiques sont adressés toutes les semaines sur l'évolution de l'activité du 39.75 qui concrétisent le travail des téléconseiller.ère.s durant ce travail de déconfinement dont on souligne régulièrement l'engagement et le professionnalisme. Bien que le télétravail y fût déployé à 100 %, il apparaît que le plateau du centre d'appels va rouvrir pour accueillir en priorité les agent.e.s ne pouvant être équipé.e.s pour le télétravail et des volontaires venant en remplacement des opérationnels durant le confinement. Je relève que l'effectif prévu à la date du déconfinement sera de 25 agent.e.s sur site dont 15 volontaires. Cette mesure appelle un certain nombre de questions pratiques. Je souhaite savoir si ceux.celles promis comme volontaires qui étaient en autorisation spéciale d'absence (ASA) pour garde d'enfants seront obligé.e.s de reprendre le travail même s'ils.elles font le choix ou qu'ils.elles sont dans l'impossibilité de remettre leurs enfants à l'école. Est-ce à dire qu'ils.elles doivent poser des congés ? Concernant les horaires de reprise, je m'interroge sur les solutions alternatives aux transports en commun aux heures de pointe pour les agent.e.s qui ne résident pas à Paris. Je rappelle que les horaires sont actuellement de 9 h 00 - 17 h 00. Je déduis aussi des retours de téléconseiller.ère.s sur le plateau l'existence de retours de responsable d'équipe et souhaite savoir combien sont concerné.e.s. Je signale in fine une erreur dans le DU concernant le 39.75. Il est indiqué une « réduction des horaires quotidiens d'accueils téléphoniques » qui s'apparente davantage à un changement de l'amplitude horaire qui ne s'étale plus sur 3 brigades, mais sur une seule

afin de maximiser la capacité d'accueil téléphonique au moment où elle se fait la plus nécessaire. Au sujet des horaires, j'interpelle Monsieur le Directeur qui indique que ceux des mairies sont réduits sans toutefois préciser ces horaires concernant l'accueil des usagers tout en étant maintenus pour le Back-Office. Je laisse la parole à d'autres représentants de la CGT.

Madame DECOMBES (CGT). - J'interviens sur les MVAC. Étant donné que les réunions ne seront pas autorisées, la CGT s'interroge sur l'intérêt pour les MVAC d'ouvrir du mardi au samedi comme indiqué. La présence physique des agent.e.s ne serait dès lors utile que pour la remise du courrier aux associations et éventuellement la distribution de paniers alimentaires. La CGT souhaite savoir si toutes les MVAC sont concernées par cette distribution de paniers alimentaires et si tel est le cas, s'il y aura la présence de vigiles. La CGT propose une ouverture des MVAC 2 à 3 jours par semaine de façon alternée : une semaine les mardis et les mercredis et la suivante les vendredis et les samedis afin de pouvoir distribuer le courrier des associations sur rendez-vous. Je suggère d'ouvrir ponctuellement la MVAC le samedi uniquement si les rendez-vous sont pris. De plus, la CGT tient pour acquis que si les réunions sont interdites, il n'y aura pas de permanences associatives jusqu'à la fin du mois au moins. Je propose un présentiel comme l'a indiqué Monsieur GUICHARD de 2 agent.e.s par MVAC, un présentiel réduit c'est-à-dire des horaires d'ouverture de 11 h à 16 h par exemple afin de réguler le flux des transports en commun. J'observe que les transports en commun soulèvent des inquiétudes pour les agent.e.s au niveau sécurité et de la contamination étant précisé que les prestataires de services de ces transports ne garantissent pas la distanciation sociale. La CGT s'inquiète que les agent.e.s ne puissent pas refuser de prendre les transports en commun qui constitue leur angoisse alors même qu'ils.elles ne disposent pas d'un autre moyen de locomotion comme se rendre sur leur lieu de travail à vélo. Actuellement, il est à noter que seul.e.s les directeur.trice.s sont pourvu.e.s d'ordinateurs et de téléphone par la mairie quand le reste des agent.e.s travaillent avec leur matériel propre. La CGT demande que l'ensemble des agent.e.s des MVAC en soit pourvu lorsqu'ils.elles sont en télétravail et non en présentiel. La CGT propose aussi de rendre inaccessibles les salles de réunion, les salles informatiques, les toilettes et éventuellement les cuisines réservées aux associations pendant cette période d'incertitude durant laquelle les réunions n'ont pas lieu. Monsieur GUICHARD nous informe que les kits et des hygiaphones seront livrés d'ici la fin de la semaine c'est-à-dire aujourd'hui ou vendredi. Les représentant.e.s du personnel souhaiteraient être informé.e.s exactement du moment où ceux-ci seront livrés afin qu'au moins un des agent.e.s soit présent.e.s pour les réceptionner dans les MVAC. Les MVAC étant des établissements recevant du public, la CGT souhaite savoir à quelle date les tests sont prévus pour le COVID pour les agent.e.s d'accueil. La CGT propose également un forfait horaire dans la mesure où les agent.e.s ne pointent pas durant la période. Je m'interroge aussi sur le maintien de la NBI accueil sachant que les agent.e.s tourneront sur site alternativement pour délivrer le courrier. Au niveau des masques de protection, certain.e.s agent.e.s font la demande de visières en lieu et place ou en parallèle des masques en raison de leur inconfort en cas de grandes chaleurs. Les questions portent également sur le séchage des mains en MVAC autrement qu'en tissu. La CGT souhaite savoir si les forums des associations de rentrée sont maintenus en septembre et dans l'affirmative si ce sera le cas dans tout Paris ou uniquement dans quelques arrondissements. Concernant les volontaires, l'interrogation demeure sur son application aux MVAC et l'étendue de leurs missions. Comme l'a précisé Madame Odile BONVARLET, la CGT demande l'organisation d'un autre CHSCT au début du mois de juin après l'intervention du 1^{er} Ministre, prévue de mémoire le 2 juin. Enfin, la CGT s'interroge sur le nettoyage du mobilier entre chaque utilisation des locaux. Je passe la parole à Monsieur Aurélien BERTRANDI.

Madame la PRÉSIDENTE. - D'accord sous réserve d'une dernière intervention de la CGT.

Monsieur BERTRANDI (CGT). - Madame la Présidente, Madame la secrétaire, Monsieur GUICHARD, Mesdames et Messieurs, je souhaite parler du service politique de la ville dans le cadre du plan de retour progressif à l'activité. Je souhaite savoir ce que réserve le plan pour ces membres du SPV qui ne sont pas en EDL. Ceux.celles-ci ne sont pas évoqué.e.s dans le document. Cette question en appelle une autre sur les modalités d'application du projet de retour à l'activité. Si ce projet de retour est envisagé au cas par cas, service après service, il est à déplorer que certains ne soient pas cités sauf à ce que le projet se

conçoive comme une règle avec une liste d'exception. La CGT se demande si la règle est conforme à celle éditée par le gouvernement et Madame la Maire de Paris à savoir la forme de travail en présentiel à la double condition que l'exercice en télétravail ne soit pas possible et toutes les conditions sanitaires sont bien réunies. Cette réflexion n'engage que moi, mais j'irai jusqu'à dire qu'un.e agent.e dont la présence n'est pas indispensable en présentiel n'est souhaité dans son service que s'il.elle a la possibilité de venir à vélo ou à pieds tant que l'incertitude demeure sur le fonctionnement des transports en commun. Je précise avoir consulté les EDL avant de vous présenter cette intervention. Concernant le retour sur site des EDL, dans les documents qui sont fournis, 4 lignes sont consacrées aux EDL qui sont invités à revenir stricto sensu le 11 mai. Je note que la direction nuance lors de cette instance son propos en indiquant que les interventions auprès des partenaires associatifs peuvent parfaitement être réalisées à distance en accompagnement de projets dans les quartiers. Il est même avéré que le travail de rédaction est plus compliqué dans certains locaux que chez soi, car les locaux ne permettent pas toujours l'isolement requis. J'en profite pour indiquer que les locaux sont exigus et difficilement aménageables. Concernant les EDL en plein déménagement, la CGT réclame une accélération du processus du déménagement en cours avec l'appui de la direction vers des locaux adaptés et des bureaux munis de séparations plexiglas. Lorsqu'un retour en présentiel sera envisageable, la CGT souhaite savoir quelles sont les règles et quelles sont les limites pour les réunions. Je propose un retour en roulement ou en ponctuel sans qu'il y ait plus d'une personne par bureau, le gel, les gants et les masques étant naturellement fournis par l'administration. Je pose une question élémentaire : « où et comment va se passer l'obtention des masques ? » et comment assurer la ventilation nécessaire ou obligatoire dans l'ensemble des locaux de travail ?

Concernant les JRTT et les rythmes de travail, je note un passage à 35 heures sans réelle information au début du confinement. En revanche, j'attire l'attention sur le fait que certain.e.s travaillent aujourd'hui entre 39 heures et 45 heures par semaine sans aucune pause déjeuner, ni aucune pause tout court pour les nécessités du service. Il apparaît que ceux.celles-ci ne cumulent pas de JRTT. Je rappelle que la direction a la possibilité de déclarer les agent.e.s en 39 heures. La CGT demande que soit assuré pour les agent.e.s en télétravail le droit à la déconnexion, car celle-ci s'inquiète de voir que certain.e.s agent.e.s envoient des mails le week-end et en soirée. Par ailleurs, la CGT se demande si l'information a été donnée de façon suffisante d'un point de vue juridique concernant les ASA auprès de tous les agent.e.s. L'incertitude demeure sur la possibilité pour les personnes en télétravail d'en bénéficier sur la base d'une déclaration sur l'honneur à l'instar des agent.e.s de la DAC. La CGT demande la possibilité aux agent.e.s de poser des congés ou des JRTT pour garde d'enfants en fonction de l'évolution de la situation de l'épidémie dans les écoles ou dans les transports en commun. La CGT considère que le temps de classe à la maison impacte le temps de travail dans une large mesure et suggère l'amorce d'une réflexion sur des horaires balisés de 2 heures par jour.

Concernant les renouvellements de contrat et le maintien de l'aide matérielle aux transports, la CGT demande des précisions. Concernant le service intervention citoyenne, les coordinatrices et les coordinateurs de conseils de quartiers évoquent être dans le flou dans la mesure où elles ne peuvent plus organiser de réunions et souhaitent avoir une vue. Chacune et chacun attend des instructions provenant de sa mairie de rattachement sur les types de sollicitations qui pourraient leur être adressées et dans quelles conditions pour des tâches d'utilité sanitaires. Il apparaît aussi que les autres services du SPC sont les grands oubliés du plan sans se soucier de la façon dont ils vivent le budget participatif.

J'interpelle Madame la Présidente sur la possibilité de prendre un prochain rendez-vous de CHSCT dans les jours qui suivront l'intervention du 1^{er} Ministre le 2 juin pour faire un premier bilan des 3 premières semaines de « retours » à l'activité pour pouvoir mieux jauger des décisions à prendre au vu du fonctionnement des transports parisiens et franciliens. Je vous remercie de votre attention sur ce qu'il m'a été donné de rapporter.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie et je n'y vois rien de plus normal. Concernant la prochaine date de CHSCT, il est prévu d'en fixer une au début juin pour faire le point et pour préparer la suite dans une logique de très grande progressivité comme l'a souligné Monsieur GUICHARD. Je passe la parole à M. LEROY.

Monsieur LEROY (UCP). - Je me fais l'écho de ce qui a été évoqué jusqu'ici. Je porterai l'accent sur le fait que les mairies d'arrondissements, les MVAC et les EDL sont au centre des échanges, mais la DDCT qui est éclatée comporte d'autres personnels sur d'autres sites. Je m'arrêterai aussi à la question des bus et mairies mobiles et de tous les services centraux de l'Hôtel de Ville rue Lobau et rue du Département. Je suggère de ne pas se concentrer sur tel type de site, mais avoir une vue d'ensemble des sites en dépit de leur extrême variété tant au niveau des locaux que des publics. Par ailleurs, concernant le travail entrepris au profit des associations afin qu'elles puissent recevoir leurs fonds, je souhaite, avec tout le respect et la sympathie que j'ai pour Monsieur François GUICHARD, réparer un oubli. Je souligne à cet égard le rôle indispensable du Bureau des Budgets et des Achats (BBA) au sein du SOM de Laurence VISCONTE, Cheffe du Service de l'Optimisation des Moyens. J'appuie sur le fait que toutes ces opérations comptables liées aux budgets de subvention ont été lourdes et de longue haleine. Son rôle intervient aussi dans le fonctionnement du télétravail en raison des problèmes de serveur dont la connexion a été en très grande partie assurée par le BBA. Je salue Monsieur Éric DOUET (BBA) pour son travail en vue de faire avancer des dossiers annuels fondamentaux en lien avec la DFA.

Concernant la reprise de l'activité, pendant la période de confinement, je remonte une question. Compte tenu de la limite de 10 personnes par site, est-il prévu d'étalonner ou de donner la permission d'étalonner une jauge vis-à-vis d'un nombre admissible maximum de personnes par site en plus des marquages au sol pour distanciation sociale et de la modification du parcours usager.ère. Le public interroge les agent.e.s sur le fonctionnement des bus mairies mobiles. La question suivante porte sur les conditions d'accueil du public optimales et de filtrage. Il est réclamé un apport en personnels supplémentaires dans les différents sites, pour tous les services, pour toutes les équipes qui seront appelées à recevoir du public. Concernant la réduction des adaptations des horaires d'ouverture au public, l'UCP se demande quels pourraient être les horaires d'ouverture des établissements de la DDCT en fonction des agent.e.s aptes et disponibles comme indiqué par Monsieur GUICHARD.

Concernant les équipements de protection, l'UCP s'associe à la demande de la CGT d'étendre les écrans et les hygiaphones en plexiglas prévus pour les équipes recevant du public aux équipes qui n'en reçoivent pas et seront appelées à effectuer du travail en présentiel. L'UCP se demande qui sera le responsable sur site de la mise en place et du respect de la distanciation physique des agent.e.s présent.e.s dans les différents sites. Concernant le nettoyage, a été demandée aussi une attestation de nettoyage approfondie avant la réouverture des locaux et après chaque période d'ouverture au public par un bordereau de passage des agent.e.s de nettoyage quitte à user de leur droit de retrait.

Concernant les mutations, sous quelle forme seront effectuées les mutations entrantes et sortantes de la Ville de Paris ? Ma question qui s'adresse au SRH couvre la situation de télétravail. Je m'interroge également sur les démarches préparatoires et consécutives au départ à la retraite notamment pour les collaborateurs de Cabinet. Comment ça va se passer ? Est-ce que les procédures sont encore à écrire ? Enfin, l'UCP souhaite savoir quelles sont les prestations indispensables à réaliser en présentiel en dehors des démarches administratives obligatoires et comment les mettre en place dans leur dimensionnement. Cette question intéresse les publics vis-à-vis des Conseils d'arrondissements, des Conseils de quartiers, des Commissions logement, des Commissions crèches, des dérogations scolaires, des mariages, des baptêmes républicains, des assemblées ou des activités associatives qui peuvent être accomplies par les personnes seules comme l'aide à la précarité, l'accueil des seniors, l'accueil des anciens combattants, les permanences diverses, l'ADIL, le médiateur, la CPAM, les écrivains publics, le représentant du Défenseur des Droits ou encore les consultations des Avocats.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie. La parole est donnée à Madame Marie-Pierre JEANNIN.

Madame JEANNIN (CFDT). - Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, la CFDT estime que les documents remis tardivement sont relativement complets. Parmi les problématiques des télétravailleur.euse.s, je relève celles qui sont apparues au niveau technologique. Ceux.celles-ci ont dû acheter des antivirus et s'interrogent sur la possible

prise en charge d'une partie de leur facture d'électricité qui sera nettement plus importante.

Madame la PRÉSIDENTE. - Vous parlez d'un antivirus informatique, j'imagine.

Madame JEANNIN (CFDT). - Oui. Concernant les transports, je crois savoir qu'à partir de lundi, les lignes 1 ou 13 seront les plus fréquentées. La CFDT se demande compte tenu des horaires qui sont pour toutes les mairies soit de 9 h 30 - 16 h 00 soit de 9 h 00 - 16 h 00 avec une pause méridienne si cette affluence dans les transports ne rend pas nécessaire un roulement de la présence des agent.e.s. Les inquiétudes sont les plus vives sur la plage horaire entre 8 h 30 jusqu'à 9 h 30 - 9 h 45. Concernant la prime repas de 10 € octroyée par le CT central la semaine précédant ce CHSCT, me vient à l'esprit de vous demander si les agent.e.s qui travaillent dans les mairies depuis le début du confinement et au service la toucheront. Je signale le cas d'une stagiaire qui travaille en demi-journée pour l'accueil alors que celle-ci n'habite pas sur place. Le chef de service l'a convoqué à 11 h 50 pour une évaluation de fin de stage sans la prévenir à l'avance de cet entretien qui se sera terminé à 12 h 30. Je suis très interrogative sur cette méthode parce que l'entretien ne s'est pas réalisé dans le temps de travail. Il m'a également été rapporté qu'un agent de son service lui a par ailleurs demandé un arrêt maladie en lieu et place de l'UGD. Concernant les effectifs des agent.e.s de logistique générale (ALG), il existe des interrogations dans chaque mairie, à l'Hôtel de Ville ou encore rue Lobau sur l'organisation du travail de manutention. Je me joins à la revendication de la CGT sur le port de la visière, la question des RTT et du temps de travail et ASA destinés aux parents.

Madame la PRÉSIDENTE. - La parole est donnée en dernière prise de parole au SUPAP-FSU.

Monsieur ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU). - Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, je rebondis sur la question portant sur les ALG dont la reprise s'effectue lundi. Les jours de confinement seront-ils retirés des congés ?

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie. L'administration a bien pris note des interrogations depuis le début des prises de parole et je souhaite que nous y répondions au maximum. Monsieur le Directeur a la parole.

Madame B. GIGUET-DZIEDZIC (UNSA). - Je demande la parole au nom de l'UNSA.

Madame la PRÉSIDENTE. - J'autorise la prise de parole.

Madame B. GIGUET-DZIEDZIC (UNSA). - Je remercie toute la direction et les services de Madame CALMELS pour le travail réalisé s'agissant de toutes les mesures mises en place. À propos des mesures de prévention et de protection dans la mise en œuvre du plan de retour d'activité pour les services de mairie, sur un effectif de 1 200 personnes (699 + 480) seules 350 reprendront. Premièrement, je m'interroge sur la façon dont les agent.e.s seront averti.e.s et si la demande de dépistage est nécessaire pour la reprise d'activité. Deuxièmement, je souhaite savoir quelles sont les conditions d'octroi de la prime de 35 euros par jour. Troisièmement, dans les propositions de la MISST, il existe une recommandation sur l'air frais naturel nécessitant un arrêt de la ventilation. Je réclame une vigilance de l'administration même si la mise en place requiert un important travail de la STEG. Quatrièmement, je signale que des mairies se plaignent de ne pas avoir reçu suffisamment de matériels de protection notamment le plexiglas et les bouteilles de gel.

Madame la PRÉSIDENTE. - Après ce tour de table, Monsieur le Directeur a la parole.

Monsieur GUICHARD. - Oui. Je réserverai la suite à Madame Marie COLOU pour sa sous-direction, à Madame Rachel BOUSQUET pour le 39.75 et à Madame Joséphine CALMELS s'agissant des mesures de prévention. Madame Geneviève HICKEL complétera avec des réponses aux questions RH avec Monsieur Fabien GILLET. Je commencerai par quelques remarques sur le télétravail. Le télétravail selon moi n'est pas la panacée. J'ai une approche aussi critique du télétravail comme cause d'isolement du collectif de travail. Le télétravail est compliqué à mettre en œuvre en l'absence d'un bureau adapté avec un fauteuil qui soit ergonomique et encore plus compliqué en présence d'enfants. Je tiens à rendre hommage à celles et ceux qui n'ont pas ménagé leurs peines pour télétravailler. Il existe une distinction importante à faire entre les tâches qui peuvent être faites en présentiel et celles qui ne peuvent pas l'être même si dans les services d'état civil la dématérialisation est privilégiée. Je précise que la célébration des mariages est pour

l'instant suspendue. En revanche, un certain nombre d'actes concernant les inscriptions scolaires ou les inscriptions en crèche peuvent justifier de la présence d'agent.e.s. Il est bien entendu que tout n'est pas télétravaillable, y compris pour un certain nombre de fonctions administratives. Dans cette mesure, les DGS peuvent être amenées à inciter un certain nombre d'agent.e.s à revenir en mairie d'arrondissement pour tenir des postes. Concernant les ALG quand la mission n'est pas télétravaillable et qu'il n'y a pas suffisamment d'activités aussi pour justifier la présence d'un.e collègue, les chef.fe.s de service n'ont pas de mon point de vue à contraindre quelque agent.e que ce soit à revenir. Je précise dans ce cas de figure que l'ASA est exclue. Madame COLOU a la parole concernant les MVAC.

Madame COLOU. - Oui, je souhaite répondre aux questions posées pour le service des associations, le service de la politique de la ville et le service de la participation citoyenne. S'agissant du service des associations, je vous annonce que Marie-Laurence GRAVEAU a annulé un certain nombre de réunions avec l'ensemble des agent.e.s et avec l'ensemble des directeurs de la vie associative et citoyenne. L'approche qui a été retenue est de rouvrir les Maisons avec toutes les mesures de sécurité sanitaire requises sous l'accompagnement vigilant de la sous-direction des ressources et Joséphine CALMELS. Par exemple, la MVAC 14 n'ouvrira pas dans la mesure où elle compte des agent.e.s qui ont des enfants en bas âge. Il a été décidé un fonctionnement souple c'est-à-dire en fonction de la capacité de chacun.e des agent.e.s à pouvoir ou non travailler de façon sereine en tenant compte des gardes d'enfants. En matière de réduction des temps de transports, il a été décidé que chacun peut aller dans la MVAC la plus proche de son domicile même si ce n'est pas sa MVAC d'affectation. Il s'agit d'un retour extrêmement progressif. Je souhaite apporter des précisions concernant la distribution de paniers repas qui sont des paniers de fruits et légumes et alimentaires, je précise qu'elle provient d'un souhait de la MVAC du 20^e arrondissement de continuer cette activité dans son annexe et non d'une demande qui serait parvenue à chacune des MVAC. Il existe aussi le souhait des MVAC 18, 19 et 10 du Nord-Est parisien de reprendre une activité de permanence et d'orientation en fonction de la demande des associations en concentrant sa reprise d'activités progressive sur les activités de solidarité. La direction a indiqué qu'elle s'effectuerait sur rendez-vous en mettant à disposition des gardiens pour organiser et sécuriser la file d'attente dans un premier temps. Les réunions associatives dans la limite de 10 personnes seront organisées, dans un second temps à l'exclusion de la semaine prochaine. J'observe plutôt le souhait des agent.e.s de venir travailler sur site dans la mesure de leurs capacités sachant que les postes d'agent.e.s d'accueil et de responsables d'équipements ne sont pas des postes télétravaillables raison pour laquelle la direction ne prévoit pas d'équiper les agent.e.s d'équipement d'ordinateurs. Les responsables d'équipement ont davantage mobilisé dans l'accompagnement associatif à distance aux côtés des directeurs de la vie associative et citoyenne en marge de ces postes qui nécessitent d'être présents sur site.

Concernant le service de la politique de la ville, et en réponse à la question de Monsieur Aurélien BERTRANDI, les postes sont plus télétravaillables. L'approche que partage certains des chefs de projet pour les équipes de développement local est au cas par cas en fonction de la situation familiale des agent.e.s et de la configuration des locaux qui peuvent être exigus et qui ne permettent pas la distanciation sociale. Chaque chef de projet organise la reprise d'activités progressive avec comme orientation le télétravail dans la mesure du possible. Les agent.e.s qui travaillent rue du Département qui sont au service politique de la ville globalement sont resté.e.s en télétravail s'agissant de chargés de missions thématiques et du bureau des affaires générales et des subventions. Les agent.e.s qui souhaitent rester en télétravail pour des raisons personnelles et dans la mesure où leur poste est télétravaillable restent en télétravail. Pour les autres au contraire, qui rue du Département souhaitent revenir sur site, la règle est « un.e agent.e par bureau » pour éviter tout contact rapproché.

Concernant le service de la participation citoyenne, ce sont aussi des postes télétravaillables. Coexistent deux missions. Concernant la mission action citoyenne, pour les agent.e.s souhaitant revenir complètement sont organisés des roulements pour qu'ils.elles ne soient pas tous.toutes présent.e.s au même moment. S'agissant du bureau en charge du budget participatif composé de 4 agent.e.s en raison d'une vacance de poste, le responsable de la mission reviendra sur site régulièrement. Les 3 collègues qui sont sous

sa responsabilité resteront quant à elles en autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants comme elles l'ont été depuis le début du confinement.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie et invite à une autre série de réponses.

Madame BOUSQUET - Sur le 39.75, à l'heure actuelle tous les agent.e.s sont en télétravail. Les 7 agent.e.s qui n'ont pas de gardes d'enfants et qui n'ont pas pu télétravailler parce qu'ils ou elles n'ont pas de connexion Internet à leur domicile ont été contacté.e.s pour voir s'ils pouvaient et souhaitaient revenir à partir de la semaine prochaine. C'est pour eux que nous allons réorganiser l'ouverture du plateau et également pour les nouveaux renforts en phase de recrutement pour pallier le départ ou la réduction d'activité des 29 renforts, collaborateur.trice.s de Cabinet auprès du 39 75 à partir de la fin de la semaine prochaine. Concernant les nouveaux renforts, ce sont des volontaires ville à raison d'une trentaine en 2 équipes de 15. Il est prévu qu'ils.elles soient opérationnel.le.s à la fin de la semaine prochaine, raison pour laquelle ont été annoncées entre 20 et 25 personnes sur le plateau à partir de la semaine prochaine avec en roulement un.e responsable d'équipe ; soit le responsable du plateau Franck LANIMARAC, soit mon adjoint Richard LEFRANCOIS, soit moi-même en présentiel rue Lobau avec l'appui d'un technicien pour résoudre les problèmes de connexion au niveau du Centre d'appel. L'organisation est en roulement en respectant les mesures barrières sur le plateau. Concernant les ASA pour gardes d'enfants et les agent.e.s qui cumulent à l'heure actuelle à la fois leur poste en télétravail et la garde d'enfants, je précise que l'organisation du travail a été très assouplie de manière à ce qu'ils.elles puissent prendre les pauses nécessaires, assurer l'école à la Maison.

Concernant la réduction des horaires, l'amplitude du Centre d'appel a bien été réduite puisque nous sommes ouverts de 9 h 00 à 17 h 00 et non plus de 8 h 30 à 18 h 00 comme c'était le cas avant la crise sanitaire. Il est prévu de conserver ces horaires comme permettant de concentrer un maximum d'agent.e.s sur un temps donné et donc d'avoir une qualité de réponses aux usagers et un taux de décrochés de meilleure qualité. Il existe aussi un roulement sur la base du volontariat des agent.e.s titulaires du 39.75 et des volontaires ouverts tous les week-ends depuis le début de la crise.

Concernant le bus Mairie Mobile qui est une compétence du service de la relation à l'utilisateur.ère a priori celui-ci ne rouvrira pas dans l'immédiat parce que l'aménagement du bus serait tellement important pour respecter les mesures barrières qu'il n'a pas semblé raisonnable de le faire. La coordinatrice du bus, Madame Marianne DESCHAUBAUM a rejoint l'équipe du 39.75 dans la mesure où les prestations qui y étaient proposées passent par la plateforme. Par son intermédiaire, le 39.75 a une attention particulière pour les publics éloignés du numérique et pour lesquels il existe des facilitations via le téléphone. Les équipes du CASVP vont a contrario rouvrir en physique les sections de CASVP ce qui suggère qu'à ce stade, elles ne pourraient pas prêter main-forte dans le bus. Pour autant, le but est de permettre à tous les usagers qui fréquentaient le bus d'avoir des points d'entrées soit téléphoniques soit physiques très bien identifiées de sorte qu'une continuité du service public soit assurée même si elle n'est pas à travers le bus, mais à travers les différents partenaires 39.75, les Points d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) et les CASVP.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie et passe la parole à Monsieur GUICHARD.

Monsieur GUICHARD. - Je demande à Madame Joséphine CALMELS de présenter plus amplement les implications du BPRP.

Madame CALMELS. - Pour répondre aux différentes questions, je commencerai par l'aménagement. Est intégré à la réflexion l'évitement du travail en face-à-face par l'occupation d'un bureau sur deux. Je précise que cette solution a été mise en œuvre pendant la période de confinement et que vous les retrouverez dans les fiches pratiques de la mallette. Concernant les EPI et les équipements de protection collectifs (EPC), je rappelle qu'un travail a été assuré lors du confinement et qu'il se poursuit par le SOM qui veille à ce que les équipements soient recensés au niveau des besoins et livrés en temps et en heure. Je considère que les écrans et les hygiaphones sont utiles dans la relation à l'utilisateur alors que dans les bureaux, la distanciation sociale est seule retenue. Concernant l'apport des visières par rapport aux masques, chaque équipement a ses contraintes et ses

avantages. Je rappelle que les deux sont prévus par le SOM et sont commandés ce qui suppose que les tests soient revus. Concernant l'exercice du droit de retrait, si toutes les conditions organisationnelles des flux notamment le développement de la prise de rendez-vous et des démarches dématérialisées pour le télétravail, si les éléments techniques ou d'hygiène sont mis en œuvre, a priori, le droit de retrait ne peut pas être accepté.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je rappelle l'évocation des congés, primes, RTT et des ASA.

Madame HICKEL. - Concernant les primes évoquées par Madame BONVARLET, les situations médicales et la situation des contractuel.le.s, je propose que Monsieur Fabien GILLET prenne la suite sur les questions de temps de travail, des congés, et de la gestion du temps. Concernant la prime de mobilisation, il avait été décidé qu'elle soit à hauteur de 35 € nets par jour. Le dernier comité technique la porte à 45 € puisque chaque agent.e qui l'a perçu va percevoir 10 € supplémentaires. Je rappelle que cette prime aura été versée en 3 temps une première période du 16 au 27 mars, une deuxième du 28 mars au 17 avril et la prochaine pour la paie de juin qui prendra effet pour des journées de présence du 18 avril au 10 mai, dernier jour de versement de cette prime. Dans la direction, elle a été attribuée à tous les agent.e.s qui ont été présent.e.s sur site et aux agent.e.s du 39.75 qui télétravaillent, mais sont en contact direct avec les usager.ère.s. Sur la première période, le nombre d'agent.e.s qui en a bénéficié globalement s'élève à 601 pour 2 372 jours indemnisés. La deuxième période du 28 mars au 17 avril concerne 476 agent.e.s qui l'ont perçu pour 3 128 jours. La différence entre le nombre d'agent.e.s qui semble décroître et le nombre de jours qui augmente est due au fait qu'au début de la première période, 2 journées étaient des journées de pré-confinement et de confinement partiel. L'octroi de la prime est large entre les agent.e.s qui ont de facto perçu la prime un jour ou deux. Je considère que la vraie période qui opère une distinction a commencé le 18 mars. Les agent.e.s qui l'ont perçu sont principalement posté.e.s dans les mairies d'arrondissements et au 39.75. J'ajoute que les personnes qui se sont déplacées en central et qui ont remis les équipements de protection aux personnes des mairies qui venaient les chercher pendant toute la période du SOM ont aussi bénéficié de la prime. Concernant les questions de NBI, j'indique que pendant toute la période de confinement, les agent.e.s qui percevaient précédemment une NBI au titre de leur fonction l'ont conservé qu'ils ou elles aient travaillé sur place ou non, qu'ils ou elles aient télé- travaillé ou non ce qui inclut les ASA. Concernant les rémunérations, je clos mon propos en vous demandant de retenir que les primes ont été maintenues de manière générale sur la base des droits existants avant la période de confinement.

Concernant les agent.es contractuel.le.s, il a été décidé au niveau de la Ville que toutes les échéances de contrats dits plus précaires ou de renforts qui devaient intervenir pendant la période de confinement donnent lieu à des avenants, à des prolongations de contrat de façon à ce que les agent.e.s qui ont collaboré.e.s avec la Ville jusqu'à cette période de confinement ne se retrouvent pas sans ressource et sans pouvoir retrouver un emploi immédiatement du fait de cette période particulière. Jusqu'à la fin du mois de mai, leur situation est couverte. Le bureau attend les consignes de la DRH pour la période suivante, mais pour l'instant les 38 agent.e.s contractuel.les ont ainsi été prolongés alors que leur contrat devait arriver à échéance pendant la période de confinement.

Concernant les arrêts pour des raisons médicales, s'agissant des situations de congés maladie ordinaires, les arrêts maladie intervenus à partir du 16 mars n'ont pas été traités comme des congés de maladie afin de ne pas appliquer le jour de carence et ne pas déclencher pendant cette période le compteur des 90 jours au bout desquels l'agent.e tombe à demi-traitement. Ces arrêts ont été considérés comme des autorisations d'absence sans risques de passer à demi-traitement faute de ne pouvoir se procurer un avis du comité médical pour passer en congé de longue maladie (CLM). Concernant les agent.e.s qui sont déjà en congé de longue maladie, les congés de longue maladie qui devaient arriver à une échéance pendant la période de confinement ont été systématiquement prolongés en attendant que l'autorité médicale donne un avis sur le fond de la situation médicale. Toutefois, des congés de longue maladie peuvent être ouverts pendant la période dès lors que le médecin instructeur estime qu'il peut se prononcer à distance sur pièces, sur la base de l'examen d'un dossier qui a pu lui être remis. Et enfin, en réponse à la question des autorisations d'absences pour raison médicale pendant la période de confinement, toutes les personnes qui se sont rapprochées soit de

leur médecin traitant soit du service de médecin de prévention ont pu obtenir une autorisation spéciale d'absences le plaçant en confinement. Il y a 170 agent.e.s qui sont dans cette situation aujourd'hui. Les avis qui ont été remis pour ces personnes fragiles valent toujours pour la période qui s'ouvre à partir de lundi. Les agent.e.s qui ne se seraient pas manifesté.e.s mais qui relèvent de pathologies qui ouvrent droit à ces préconisations de confinement doivent se rapprocher des mêmes interlocuteurs pour en justifier et être maintenu.e.s en ASA.

Je fais savoir que durant la période de confinement, des agent.e.s ont bénéficié de préconisations médicales de confinement comme « cas contact » à savoir puisque ils.elles avaient fréquenté de manière rapprochée des personnes de leur famille ou des collègues qui ont développé le COVID 19. Certaines autorisations d'absences remontant au début de la période de confinement, il est à noter que la situation d'une frange de nos agent.e.s méritera d'être revue soit pour maintenir une autorisation spéciale d'absence pour ces raisons médicales si elles sont toujours justifiées soit pour ne plus en bénéficier. Ce point a été abordé avec les médecins de prévention pour déterminer les situations de chacun. Je passe le relais à Monsieur Fabien GILLET, s'il souhaite compléter, et sur le temps de travail.

Monsieur GILLET. - Je complète sur la saisie des arrêts maladie. Il a été décidé pendant toute la période du confinement de passer les arrêts maladie en AAP en « absence spéciale ». Cette règle va se poursuivre à compter du 11 mai et jusqu'au 2 juin. Concernant le temps de travail, il a été décidé de gérer le temps de travail des agent.e.s de manière forfaitaire pendant la période du confinement à savoir si un.e agent.e est à 7 heures, celui.celle-ci reste à 7 heures sauf à valoriser un.e agent.e en le passant à 7 h 48. Cette gestion du temps de travail a vocation à perdurer à compter du 11 mai, que l'agent.e soit sur le terrain ou en télétravail. Comme durant le confinement, à compter du 11 mai, l'approche reste relativement souple par rapport aux horaires de travail.

Monsieur LEROY (UCP). - Cette question est importante en raison de la pratique des horaires élargis en télétravail à en voir l'heure de début et de fin des mails par exemple. Je m'interroge sur l'interlocuteur à qui s'adresser pour évaluer que les agent.e.s travaillant 7 h 00 par jour théoriquement, peuvent être placé.e.s au moins à 7 h 48.

Monsieur GILLET. - Pour répondre à votre question, les chef.fe.s de service ou les chefs de bureau ont l'information. Qui encadre les agent.e.s est en capacité de décider au regard de l'investissement des agent.e.s s'il y a une valorisation qui doit être faite ou qui ne doit pas être faite. La décision sera prise au niveau de chaque service avant que ce ne soit harmonisé au niveau de la direction. Concernant les ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans, le Secrétariat Général s'est prononcé sur le fait que du 11 mai au 2 juin et en cas de maintien de la fermeture des établissements de la petite enfance ou des établissements scolaires ou si aussi les parents décident de ne pas envoyer les enfants en crèche ou à l'école, les agent.e.s pourront continuer de bénéficier de l'ASA de manière transitoire. Évidemment, pour bénéficier de cet ASA, il conviendra de le justifier auprès des services de ressources humaines. Je vous signale un changement à la marge à compter du 2 juin, seuls 2 cas seront ouverts aux agent.e.s en ASA. Le premier cas vise une organisation de la crèche ou l'établissement scolaire ne permettant pas à l'agent.e de se déplacer ; le deuxième cas une incompatibilité par rapport à l'activité de l'agent.e sous réserve des réductions d'horaires.

Concernant la mutation et les démarches pour les départs à la retraite, depuis 2 mois l'activité du SRH continue tant au niveau des départs de la DDCT que des arrivées avec pour changement l'échange entre le supérieur hiérarchique et l'agent.e qui effectue cette mobilité sur sa volonté de prolonger la situation par rapport à la date du 11 mai. Aucun sujet ne m'a été remonté sur les dates de mutation ou de départs en retraite puisqu'évidemment le bureau des retraites de la DRH continue à expertiser les dossiers.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie pour cet exposé très complet. L'administration souhaite-t-elle encore apporter des éléments de réponse sur certains points ? Je rappelle comme vous l'avez compris qu'il s'agit d'un retour limité et extrêmement progressif de quelques agent.e.s sur des missions qui ne sont pas télétravaillables ou parce que certain.e.s agent.e.s souhaiteraient pouvoir reprendre le travail. L'objectif est à la fois de permettre que les conditions soient comprises pour cette

reprise très partielle du travail en présentiel et ces deux premières semaines vont permettre quelques réglages compte tenu du nombre résiduel de personnes sur place. Je rappelle aussi que les masques, visières, et les éléments de protection figurant dans les documents transmis en vue de ce CHSCT seront remis aux agent.e.s qui vont reprendre leur travail sur leur poste de travail. Ces masques chirurgicaux sont au nombre de 3 par jour par agent.e, agrémenté de 2 masques en tissu à usage des transports en commun. Bien que la mallette ait été très précisément expliquée, au vu des questions, il m'a semblé utile de le repreciser.

Madame BONVARLET (CGT). - Vous avez évoqué en début de séance les décès des agent.e.s. Je fais un parallèle avec les agent.e.s de la DILT, agent.e.s de nettoyage des mairies et le décès à déplorer dans la mairie du 18^e arrondissement. Je souhaiterais savoir si les agent.e.s en contact dans ces cas de figure ont été dépisté.e.s, confiné.e.s d'office et mis.e.s en quatorzaine, et ce qui a été initié par la direction vis-à-vis de leur famille.

Monsieur GUICHARD. - La gestion concerne les directions qui employaient les agent.e.s. Je précise qu'en l'état aucune obligation n'incombe à l'agent.e malade d'indiquer quels sont ces cas de contact même s'il est encouragé à le faire d'autant que les tests ne seront opérationnels qu'à partir de lundi. Il est prévu un dépistage pour les agent.e.s qui le souhaitent à partir de lundi. Il suffit qu'ils s'inscrivent sur le compte agent qui disposera d'une rubrique spécifique « je souhaite être dépisté ». Déjà plusieurs centaines d'agent.e.s se sont porté.e.s volontaires. Il existe un process établi par le gouvernement consistant à mettre en place des « anges gardiens » qui sont chargés d'enquêter auprès des cas contacts pour tester tous ceux qui auraient pu être en contact avec un.e agent.e testé.e positif.ve et prendre les dispositions de confinement nécessaires. Mais à ce stade, il n'existe aucune obligation envers la direction de déclarer qui souhaite se faire dépister. Le dépistage fonctionne sur la base du volontariat et sur prescription.

Madame BONVARLET (CGT). - Hormis les tests, vous déploriez des décès d'agent.e.s au sein de la direction. Je reformule ma question : les agent.e.s en contact ont-ils/elles été confiné.e.s d'office pour ne pas risquer de contaminer d'autres personnes ?

Monsieur GUICHARD. - Non. À ma connaissance, les agent.e.s atteint.e.s du COVID 19 décédé.e.s étaient chez eux/elles. Il ne m'a pas été rapporté de cas avérés de ces personnes qui aient été en contact avec des collègues.

Madame BONVARLET (CGT). - Je vous remercie.

Madame la PRESIDENTE. - Je vous rappelle l'existence d'un vote sur le plan.

Monsieur LEROY (UCP). - Compte tenu de l'absence de réponse sur le droit de retrait par rapport à la désinfection des locaux, l'UCP se prononce en faveur de l'abstention.

Monsieur JOURDAIN, Secrétaire de séance fait procéder au vote des membres du CHSCT sur le plan de reprise en d'activité de la DDCT.

	VOTE					
	Nombre de voix					
	CGT	UNSA	UCP	CFDT	SUPAP FSU	CFTC
Ne prend pas part au vote :						
Pour :						
Contre :						1
Abstention :	2	2	1	1	1	

Abstention à la majorité des votants.

Madame la PRESIDENTE. - Je vous propose de passer au point 2 relatif au regroupement 1.2.3.4 dans les mairies du centre et les conséquences du report des élections sur ce projet.

POINT 2.COMMUNICATION SUR LE REGROUPEMENT DES MAIRIES DE PARIS CENTRE

Monsieur GUICHARD. - La mairie de Paris Centre a été en quelque sorte une victime collatérale du COVID 19. Je vous informe que l'ouverture de la mairie de Paris est repoussée après l'élection du maire de Paris Centre qui interviendra après le second tour de l'élection municipale. La situation a réclamé une agilité de la part des équipes qui pilotent le projet, équipes des 4 DGS concernées des DGAS du SRH et des personnes en charge depuis de nombreuses années. Je rappelle la problématique : environ 136 agent.e.s dans les mairies 1.2.3.4 et un effectif de la mairie de Paris Centre de 70 agent.e.s au 6 avril. Donc, les 66 agent.e.s qui constituaient l'effectif de la mairie de Paris Centre avaient été recruté.e.s en provenance pour la plupart des mairies 1.2.3.4 ; le reste des collègues venant essentiellement de la DDCT ou d'autres directions. Lorsque la décision de reporter le second tour des élections a été prise, il restait 37 agent.e.s de la mairie de Paris Centre une douzaine d'agent.e.s administratifs qui étaient en recherche de mobilité et une trentaine de départs prévus pour le 6 avril. En définitive, nul ne sait jusqu'à quelle date les 4 mairies vont fonctionner à l'occasion du report du second tour. Il est à noter l'existence d'un aléa pendant 15 jours un aléa pour tous.toutes les participant.e.s. Je vous indique que nous réunissons régulièrement les DGS des 4 mairies avec Madame Geneviève HICKEL et le SRH. Pour faire le point, 2 exigences : maintenir la continuité du service public dans les mairies 1.2.3.4 qui retrouvent la plénitude de leurs compétences et ne pas pénaliser les agent.e.s qui devaient arriver à la mairie de Paris Centre par mutation entrante ou encore des collègues qui devaient quitter des mairies 1.2.3.4 pour aller sur d'autres postes. Au titre des décisions prises, nous avons accepté les mobilités entrantes concernant les 7 agent.e.s qui devaient rejoindre Paris Centre venant d'autres directions. Ces agent.e.s ont effectué leurs mobilités vers la mairie du 3^e arrondissement qui va les accueillir. Concernant les mobilités sortantes, nous avons aussi accepté les mobilités des 11 collègues des mairies 1.2.3.4 devaient muter vers d'autres directions. Concernant les 14 mobilités internes à la DDCT, celles-ci ont été gelées jusqu'à l'ouverture de la mairie de Paris Centre dans un délai raisonnable pour obtenir un effectif suffisant dans les mairies du 1.2.3 et 4^{ème} arrondissement. Par ailleurs, 4 collègues ont manifesté leur intention de partir en retraite. Les effectifs budgétaires 1.2.3.4 comptant 137 agent.e.s et les effectifs en poste 133 agent.e.s, un renfort d'agent.e.s contractuel.les vient compenser le départ des collègues qui sont parti.e.s vers d'autres horizons. Entre le mois de mai et de décembre 2020, 9 départs sont prévus. La direction a évidemment demandé à la DRH de les compenser en cas de report de la période électorale des municipales au-delà du mois de décembre 2020.

Parallèlement, je souligne avoir modifié l'organisation du fonctionnement des services. En droite ligne de la mutualisation des régies, j'ai l'intention de mutualiser le service des états spéciaux d'arrondissements ainsi que les fonctions dévolues aux cadres techniques et les fonctions supports qui sont de très petits services. Cela procède du constat suivant : il suffit qu'un.e agent.e soit manquant.e pour que le service soit lourdement pénalisé. La direction a saisi la DRH il y a un mois et une rencontre aura lieu prochainement avec Frédérique LANCESTREMER. Le recours à des agent.e.s contractuel.le.s en l'état ne me paraît pas inquiétant puisque nous avons à ce jour sous réserve de la prorogation des contrats une situation à effectif égal d'avant la fusion.

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie. Il était important de faire un point complet et je suis d'avis que vous avez organisé les mouvements de personnels au mieux grâce aux renforts des agent.e.s qui sont maintenus. Cette crise a des effets collatéraux compte tenu de la situation exceptionnelle qui est la nôtre. Ce point est pour information. Sans question supplémentaire après un tour de table, je passe au point 3 relatif à la communication sur les mesures RH mises en œuvre durant la période du confinement. Madame Geneviève HICKEL et Monsieur GILLET ont déjà dans la réponse aux questions précédemment soulevées, mais pour la bonne forme de ce CHSCT, je m'enquiers d'une dernière question.

POINT 3. COMMUNICATION SUR LES MESURES RH MISES EN ŒUVRE DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Concernant les RTT et les temps de travail, il semble que les agent.e.s ne génèrent pas de JRTT compte tenu du temps de travail à raison de 7 h 00 et qu'ils sont octroyés à l'appréciation de la hiérarchie sur la base de 7 h 48. Il subsiste une incompréhension.

Monsieur GUICHARD. - Comme l'a expliqué Madame HICKEL, il n'y a pas de badgeage pour les agent.e.s en horaire variable. Concernant les agent.e.s qui sont en autorisation spéciale d'absence, la question ne se pose pas, 7 h 00 leur sont appliquées. Concernant les agent.e.s qui sont en présentiel il existe une conception large de la notion de présence. A partir du moment où un.e agent.e est présent.e et a fait au moins 7 h 00 tout en étant présent.e il/elle va bénéficier évidemment de 7 h 48. Concernant le télétravail, la notion de télétravail est à géométrie variable par définition compte tenu de la compatibilité avec le métier. Il appartiendra au responsable hiérarchique qui a connaissance de la réalité des tâches des agent.e.s de décider ou non si l'agent.e peut bénéficier ou non des 7 h 48 et générer des RTT. Comme Monsieur LEROY l'a rappelé, il existe un certain nombre d'agent.e.s pour qui le télétravail a été une charge supplémentaire dans des conditions difficiles et intenses dans la mesure où les calendriers déterminent la charge de travail. Par exemple, lorsqu'on est en période budgétaire, les services budgétaires sont extrêmement sollicités. Je considère dès lors normal que le.la chef.fe de service alloue un forfait de 7 h 48 étant précisé que ce ne sera pas le cas de l'ensemble des télétravailleuse.s. Le forfait des 7 h 48 est destiné à récompenser avec justice celles et ceux.celles qui se sont fortement investis pour leur permettre de générer des RTT.

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Les agent.e.s en mairie en présentiel généreront-ils.elles des JRTT ?

Monsieur GUICHARD. - Oui bien évidemment. J'admets une part de subjectivité dans le mode d'attribution. J'estime que les JRTT sont méritées en présentiel compte tenu des conditions de transport et du risque sanitaire. J'ajoute qu'au cas par cas à l'appréciation des chef.fe.s de service, ce plancher de 7 h 00 pourra être revu. Par exemple, si un.e agent.e d'accueil réalise 6 heures à l'accueil face à l'usager.ère et en plus a des difficultés de transport, celui.celle-ci pourrait se voir créditer très justement de 7 h 48. La direction aura un regard très vigilant pour éviter des appréciations comme je le note dans certains tracts syndicaux « à la tête du client », mais en fonction d'éléments objectifs tels que le temps de travail, l'exposition aux risques et l'engagement de l'agent.e.

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Je n'ai pas bien saisi non plus si en raison de la réduction des horaires en mairie, les agent.e.s restent encore en back-office sur les horaires normaux des mairies.

Monsieur GUICHARD. - C'est l'objectif. Cohabitent 2 plans : un plan de reprise d'activités normal et le plan d'apurement du passif (PAP) relativement au passif à l'état civil, des actes qui n'ont pas été traités comme les titres d'identité. Le temps de travail en back-office est recherché au service de l'état civil pour résorber une partie du retard raison pour laquelle les horaires d'accueil sont réduits c'est pour permettre le back-office. Dans le 14^e arrondissement, une demi-journée a même été neutralisée. Monsieur Jean-Paul BRANDELA me souffle que la mairie du 20^e le prévoit aussi.

Monsieur BRANDELA. - Oui, à raison de 2 demi-journées par semaine pour l'état civil et le bureau des affaires générales.

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Concernant les horaires et la durée en nombre de jours travaillés par semaine dans les MVAC, je souhaite savoir s'ils seront restreints à raison d'une ouverture pendant 2 jours la première semaine et 3 jours les semaines suivantes.

Madame COLOU. - Je vous renvoie au document transmis ne l'ayant plus en tête.

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Le document ne précise la réduction que dans le cadre d'une semaine complète alors même que la reprise d'activité réduit les tâches à la distribution du courrier, raison pour laquelle j'évoque ce système en début de reprise.

Madame la PRESIDENTE. - Je me borne au document qui prévoit une organisation en amont en gardant présent à l'esprit que la reprise d'activité va se faire très progressivement à raison de 2 agent.e.s par MVAC de sorte que personne ne va être obligé de venir travailler ou alors dans une autre MVAC plus proche de son domicile justement pour éviter le recours aux transports en commun. Une réunion d'équipe avec Madame Marie Laurence GRAVEAU permettra de préciser le fonctionnement Maison par Maison en fonction de la situation des agent.e.s. Marie COLOU a d'ailleurs indiqué que le 14^e ne rouvrira pas.

Monsieur GUICHARD. - Parfaitement.

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Je prends acte et vous en remercie.

Madame la PRESIDENTE. - Madame Marie Laurence GRAVEAU établira MVAC par MVAC le fonctionnement à partir de lundi, de lundi en lundi de la semaine suivante, dans la progressivité.

Monsieur GUICHARD. - Absolument. Il s'agit de réévaluer en permanence et en tout cas au début du mois de juin avec une date de CHSCT en perspective au vu des nouvelles orientations compte tenu de la date des élections qui est une donnée fondamentale.

Monsieur BERTRANDI (CGT). - Madame HICKEL vous rebondissiez sur la question des contractuel.le.s. Je me réjouis que les contractuel.le.s plutôt précaires aient pu avoir une prolongation de leur contrat sur la période de confinement, mais ma question portait de façon plus large sur les contractuel.le.s qui auraient un renouvellement potentiel sur la période actuelle.

Madame HICKEL. - Concernant les CDD, la gestion a continué aussi normalement que possible. Le SRH a télétravaillé et a suivi toutes les situations individuelles tant pour les titulaires que pour les contractuel.le.s.

Monsieur BERTRANDI (CGT). - Je vous remercie.

Madame Odile BONVARLET (CGT). - Il ne s'agit pas d'une critique, mais plutôt d'un automatisme. Avez-vous bien respecté les mesures barrières en prenant la place de Monsieur GUICHARD ?

Madame la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie pour votre vigilance. Il va falloir avoir en effet de nouveaux automatismes et c'est bien l'objectif de cette première phase de reprise de déconfinement de pouvoir tester avec un certain nombre d'agent.e.s les modalités du nouveau cadre de travail avec les ajustements qui s'imposent. L'objectif est que chacun vienne travailler, dans les semaines qui viennent, en étant rassuré par tous les dispositifs qui sont mis en place. Un maximum d'agent.e.s doit continuer à faire l'effort de télétravail parce qu'à moyen terme en attendant que le virus soit complètement contrôlé il convient de s'acheminer vers une solution moitié-moitié avec des semaines en partie en télétravail et en partie non. Le télétravail peut nous rendre service dans la période et doit se concilier en étant de temps en temps sur son lieu de travail pour coordonner les équipes ou recevoir du public. L'état d'esprit global de la Ville est à la reprise progressive. Vous êtes convié.e.s à un prochain CHSCT entre le 2 et le 18 juin.

Monsieur GUICHARD. - Volontiers.

Madame CADIOU (CFTC). - Concernant les tests, s'agit-il de tests PCR que vous invitez à pratiquer ? Des tests sérologiques qui semblent plus fiables notamment pour des personnes à risque ont-ils été envisagés ?

Monsieur GUICHARD. - Oui, les tests qui seront mis en œuvre à l'Hôtel-Dieu et par un groupe laboratoire sous convention Ville sont des tests PCR qui détectent si vous êtes au moment T positifs ou non. Les tests sérologiques ne sont pas encore disponibles en grande quantité.

Madame CADIOU (CFTC). - Je vous remercie de votre réponse.

Madame la PRÉSIDENTE. - Pour information sur les tests sérologiques à titre individuel, il est possible de les faire même sans ordonnance dans certains laboratoires à Paris qui ont obtenu la certification par l'ARS. À titre personnel, je l'ai fait.

Madame CADIOU (CFTC). - Ces tests sont intéressants vis-à-vis des anticorps.

Madame la PRÉSIDENTE. - Ces tests ne sont pas sûrs pas à 100 %, mais à 95 %.

Madame CADIOU (CFTC). - Disons que dans certains cas, ils sont plus fiables.

Monsieur GUICHARD. - Je vous remercie de l'information.

Monsieur CASSISUS (UNSA). - J'ai une question portant sur un mode de convocation dématérialisé des agent.e.s en vue de la reprise et sur le moment de fourniture des masques.

Madame la PRÉSIDENTE. - Pour le 1^{er} trajet, oui et ensuite, votre responsable vous remettra des masques sur place.

Monsieur CASSISUS (UNSA). - Cette réponse vaut-elle même en dépit de tests effectués ?

Madame la PRÉSIDENTE. - Je donne la parole à Monsieur GUICHARD.

Monsieur GUICHARD. - Il n'est pas obligatoire pour un.e agent.e d'être testé.e pour reprendre le travail. Le port du masque n'est pas non plus obligatoire. De la même façon, les usager.ère.s sont invités à le porter sans pouvoir y être contraints à l'exception des transports.

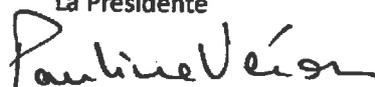
Monsieur CASSISUS (UNSA). - Je vous remercie pour votre réponse.

Madame la PRÉSIDENTE. - J'ajoute que les tests et le résultat de ces tests relèvent du secret médical et ne peuvent par conséquent ni l'un ni l'autre être demandés.

Aucune demande de questions diverses n'étant parvenue, je vous remercie de votre participation à ce CHSCT et vous souhaite bon courage à toutes et à tous soit pour le télétravail soit pour la reprise en présentiel lundi. Je remercie également toute l'équipe de la DDCT qui a préparé ce CHSCT qui s'est mobilisé pour répondre dans ces conditions. Prenez soin de vous.

Madame Pauline VERON

La Présidente



Madame Odile BONVARLET
La secrétaire du CHSCT



Monsieur Jérémie JOURDAIN
Le secrétaire administratif de séance

